

## **COMMENT L'AFM-TÉLÉTHON EMPLOIE LES FONDS QUI LUI SONT CONFIS ?**

Dès le premier Téléthon, l'AFM-Téléthon s'est engagée à rendre compte en toute transparence des actions menées et de l'utilisation des fonds qui lui sont confiés. Consultez son rapport annuel 2016 ci-joint ou en ligne [ici](#).

### **⇒ L'UTILISATION DES FONDS EN UN COUP D'ŒIL**



### **⇒ EN DÉTAILS**

#### **73,1 M€ pour la recherche en 2016 (p.31)**

Pour atteindre son objectif « Guérir », l'AFM-Téléthon crée et développe des laboratoires et des outils qui font progresser la compréhension des maladies génétiques rares, la mise au point de thérapies innovantes issues de la connaissance des gènes et des cellules et leur application à l'Homme.

Ainsi, l'Association a notamment engagé en 2016 : **22 M€ dans Généthon**, laboratoire leader dans le domaine de la thérapie génique ; **8.9 M€ dans l'Institut de Myologie**, centre d'expertise internationale du muscle et de ses pathologies ; **4.8 M€ dans I-Stem**, laboratoire leader dans le domaine des cellules souches ; **9,5 M€** pour les appels d'offres dont l'objectif est de faire émerger de nouvelles pistes thérapeutiques ; **11.5 M€ dans YposKesi**, plateforme industrielle dédiée à la production de médicaments de thérapies génique et cellulaire.



### **33,2 M€ pour l'aide aux malades en 2016 (p.47)**

Réduire les situations de handicap générées par la maladie, c'est aider les malades et les familles à réaliser leur projet de vie, en attendant les traitements. Dans cet objectif, l'AFM-Téléthon mène une lutte sur tous les fronts, de l'accès au diagnostic et à des soins adaptés à l'accompagnement de proximité, en privilégiant la recherche de solutions innovantes et la réponse aux besoins des malades.

Ainsi, elle a notamment engagé en 2016 17,5 M€ dans l'aide aux malades à travers notamment le financement des Référents Parcours Santé (RPS), des professionnels qui accompagnent au sein des services régionaux les familles concernées à chaque étape difficile de la maladie : diagnostic, soins, aides humaines ou techniques, scolarité, emploi....



L'AFM-Téléthon s'est dotée de nombreuses procédures de contrôles internes et externes. Elle est notamment certifiée par le Bureau Veritas Certification selon un référentiel défini par un comité d'experts indépendants. Le 13 juin 2016, la Cour des comptes, suite au contrôle des exercices 2008 à 2013, a conclu à « *la conformité aux objectifs poursuivis par l'appel à la générosité du public des dépenses engagées par l'Association* ».

Le Téléthon représente 82.1% des recettes totales en 2016 de l'AFM-Téléthon. Le Téléthon 2017 aura lieu les 8 et 9 décembre.

Plus d'informations : [www.afm-telethon.fr](http://www.afm-telethon.fr)

Contacts presse :

Stéphanie Bardon, Ellia Foucard-Tiab, Alexia Maximin et Marion Delbouis

01.69.47.29.01 – [presse@afm-telethon.fr](mailto:presse@afm-telethon.fr)